

La Ville de Saint-Hyacinthe recrute actuellement de nouveaux talents afin de répondre aux nombreux défis en cours et à venir dans notre ville dynamique.

DEVENEZ CHEF D'ÉQUIPE PERMIS ET INSPECTIONS SERVICE DE L'URBANISME ET DE L'ENVIRONNEMENT

Concours 24-208

Sous la responsabilité du chef de la Division permis et inspection, le titulaire du poste est responsable de la coordination du travail des inspecteurs municipaux, de la transmission de l'information aux citoyens, de l'émission de différents permis et certificats en respect des règlements d'urbanisme ainsi que des différents règlements municipaux, provinciaux et nationaux afférant à son champ d'activité. De plus, il s'assure de la supervision de la formation à être transmise aux nouveaux inspecteurs municipaux.



Principales fonctions

- Coordonne la répartition des tâches des inspecteurs municipaux ainsi que leur horaire de travail en fonction d'une présence au service à la clientèle et à la réception des appels et courriels des citoyens en collaboration avec le chef de la Division permis et inspection;
- S'assure de la supervision de la formation à être transmise aux nouveaux inspecteurs municipaux dans un objectif de transfert des connaissances en collaboration avec le chef de la Division permis et inspection;
- Contrôle la qualité du travail des inspecteurs municipaux en collaboration avec le chef de la Division permis et inspection;
- Élabore des outils de travail et de référence pour faciliter la tâche des inspecteurs ou pour informer la population;
- Oriente et dirige les inspecteurs municipaux notamment dans les cas plus complexes en fonction de la nature de leurs dossiers (commercial, industriel, agricole ou résidentiel), en collaboration avec le chef de la Division permis et inspection;
- Transige au bureau ou sur les lieux d'intervention avec les citoyens, entrepreneurs et propriétaires afin de leur fournir des renseignements sur la réglementation applicable;

- Étudie diverses demandes de permis ayant trait à la construction ou au zonage et au lotissement (constructions résidentielles, commerciales et industrielles, etc.), traite des demandes relatives à la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, approuve ou refuse ces demandes conformément aux normes établies et soumet à son supérieur les cas complexes accompagnés de recommandations;
- Procède aux études préliminaires des projets soumis par les citoyens, rédige des rapports de recommandations, puis les rencontres pour leur en faire part;
- Effectue des visites de chantier pour en vérifier la conformité avec les différents codes et règlements; rédige des rapports d'avancement de projet et avise les propriétaires ou entrepreneurs des dérogations constatées, tente de trouver des solutions applicables avec ceux-ci, et entame dans les cas de refus d'obtempérer ou de récidive, les procédures prescrites tout en participant activement au suivi qu'elles imposent;
- Reçoit les plaintes des citoyens relativement à la sécurité des immeubles, à l'hygiène, etc.; transige avec le propriétaire des lieux, conseille celui-ci et entame les procédures prescrites en cas de refus d'obtempérer ou de récidive;
- Traite les dossiers transmis par la division des incendies relativement aux immeubles incendiés ou devenus dangereux;
- S'assure qu'aucun travail effectué sur le territoire de la Ville ne soit fait sans permis ou certificat, et le cas échéant, prépare le dossier devant être transmis à la cour municipale ;
- Témoigne au besoin à la cour municipale à titre de témoin expert ;
- Lors de périodes de vacances, voit à faire appliquer la réglementation relative aux rives et cours d'eau, et s'assure de l'application de la réglementation provinciale relative aux installations sanitaires en milieu non desservi par l'égout sanitaire;
- Accomplit toute autre tâche que lui confie son supérieur.

Exigences du poste

- Diplôme d'études collégiales en technologie de l'architecture ou en aménagement du territoire. Toute autre combinaison de formation et d'expérience jugée équivalente sera considérée;
- Minimum de trois (3) années d'expérience dans l'application des règlements au Service de l'urbanisme d'une municipalité;

- Bonne connaissance de la réglementation d'urbanisme découlant de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme et de la Loi sur les compétences municipales, de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles du Québec, de la Loi sur la qualité de l'environnement et des règlements en découlant et du Règlement sur l'évacuation et le traitement des eaux usées des résidences isolées (Q-2, r.22);
- Posséder un permis de conduire de classe 5;
- Posséder des aptitudes et habilités à l'égard de standard élevé en matière de service à la clientèle;
- Posséder les qualités et aptitudes suivantes : bonne maîtrise de soi, entregent, sens de la communication et de l'organisation, autonomie et dynamisme, capacité à travailler sous pression et habileté dans la résolution de situations conflictuelles.

Rémunération et heures de travail

Le salaire annuel prévu à la convention collective en vigueur varie de **59 737 \$** à **76 585 \$** et est accompagné d'une gamme complète d'avantages sociaux.

La semaine de travail est d'une durée de **35 heures** réparties comme suit :

Lundi au jeudi : de 8 h à 12 h et de 13 h à 16 h 30
Vendredi : de 8 h à 13 h

Postuler dès maintenant

Les personnes intéressées doivent transmettre leur curriculum vitae accompagné d'une copie des diplômes requis **au plus tard le 4 juin 2024**, en mentionnant le numéro de **concours 24-208**, par courriel à l'adresse suivante : rh@st-hyacinthe.ca.

Note : Dans le but de s'assurer que les candidats puissent remplir les exigences normales rattachées à ce poste, ils doivent accepter de se soumettre aux entrevues, aux tests d'aptitudes ou de connaissances ou à toute autre vérification requise. Les exigences normales sont celles qui sont présentées dans la section « exigences du poste » du présent concours.

L'usage exclusif du genre masculin se veut essentiellement dans le but d'en faciliter la lecture.